

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025\_12

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 030-213000201-20250331-D2025\_12-BF

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :  
18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 mars à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :  
18/03/2025

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Françoise Turrubio.

**Procurations :**

Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Madame Kati Moulet,  
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu,  
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turrubio  
Madame Karine Noguéra donne procuration à Madame Sylvie Devassine

**Absents excusés :** Messieurs Pierre Philippe Carpentier et Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Fabian Herrero

**Délibération n°D2025\_12 : Vote du budget principal 2025 de la Commune**

**Monsieur Carteyrade expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,  
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,  
Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,  
Vu la note brève et synthétique associée au budget et présentée en commission des finances du 17 mars 2025,  
Vu l'avis de la Commission Finances et les travaux préparatoires des 6 février, 12 et 17 mars 2025,  
Vu la présentation des orientations budgétaires 2025 en commission des finances le 6 février et le 17 mars 2025,  
Vu la délibération n° D2025\_01 en date du 31 mars 2025 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,  
Vu la délibération n° D2025\_02 en date du 31 mars 2025 adoptant l'affectation des résultats 2024,  
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **en section de fonctionnement à la somme de 1 844 265.00 €,**
- **en section d'investissement à la somme de 1 334 463.00 €.**

Le Conseil Municipal décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL approuve, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.**

Votes pour : 17  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU

